

La Tour d'Aigues

Archives notariales

Georges Bernard

1586 - 1633

* * *

Année 1610

3 E 69 / 158

par Thomas Spinoso

Quittance pour Claude Rougon – f°1

Quittance pour François et Etienne Fabri – f°2

Quittance pour Claude Ricard et Honoré Baille – f°3

Dette pour Nicolas Armelin – f°4

Quittance pour la communauté de Pierrevert – f°5

Convention entre Jean Roman fils de François et Jean Roman fils de Marc – f°6

Accord entre François Bremond et Pascal Guion – f°8

Arrentement pour Gaspard Reboul – f°9

Convention de prix-fait entre l'économe du couvent du Torret et Me Jean Chabert – f°11

Procuration pour messire Jean et Luquin Verdot – f°14

Dette pour Marguerite Sindre – f°16

Achat d'aire pour Jean Roux de Cabrières-d'Aigues – f°16

Procuration pour Nicolas Honnorat – f°18

Achat de terre pour Me Jacques Vian – f°19

Achat de cazal pour Jean Allemand – f°22

Achat de terre pour Jacques Gueidan – f°24

Accord entre Jacques Gueidan et Jean Allemand – f°26

Reconnaissance de dot pour Jeanne Seman – f°27

Le 20/01/1610 a comparu Antoine Vespier, habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en tant que mari de Jeanne Seman, a confessé avoir reçu d'Esprit Seman, de Pertuis (84), son beau-frère, présent, la somme de 30 livres à bon compte de la dot de ladite Jeanne suivant son contrat de mariage reçu chez ce notaire, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien et d'Antoine Courenc sergent royal de ce lieu.

Dette pour Georges Gueidan et Jacques Nicollet – f°29

Obligation pour Georges Gueidan et Jacques Nicollet – f°30

Obligation pour Georges Gueidan et Jacques Nicollet – f°30

Achat de vigne pour Antoine Icard – f°31

Quittance pour Jean Pourchier – f°33

Achat pour Balthazar Billard – f°35

Dette pour Jean Pierre Coussin – f°38

Achat de crotte pour Claude Bouzon – f°38

Convention de prix-fait pour l'économe du couvent du Tourret contre Claude Serrecourt et Arnaud Martin – f°41

Quittance pour madame la comtesse de Sault – f°44

Testament de Catherine Thorame – f°46

Le 01/02/1610, testament de « discrete femme » Catherine Thorame, veuve de feu François Grambois, fille des feus Antoine Thorame et Marguerite Boyte de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Elle souhaite être inhumée en l'église de ce lieu dans la tombe de ses prédécesseurs et que son corps soit accompagné « de l'honorable croix et sieurs prebtres desservantz ladite eglise et par eulx estre dict une grande messe des mortz, une noveyne, ung cantage au bout d'icelle et ung autre a la fin de son deces [de l'an de son décès] pour la deprecation de son ame ».

Elle lègue à Martin et Jean Thorame, ses frères « bien aymés » à chacun 6 livres. Elle lègue à Delphine et Honorade Franc, sœurs, 6 livres chacune ainsi que « toute sa despouille ».

Elle lègue à « devote personne » frère Etienne Grambois son fils « bien aymé », religieux de l'ordre de l'Observance Saint-François la somme de 60 livres « pour s'en secourir a sa neccessité » à donner par son héritier « sans pouvoir contraindre icellui heritier de luy bailler argent cler et liquide si non que de son fondz ung an apres son trespas ».

Elle nomme pour héritier universel messire Laurent Vian, prêtre séculier de ce lieu. Elle nomme pour gadiateurs Antoine Abel et Me Claude Gavaudan, de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de la testatrice, en présence de monsieur maître Melchion Debecariis avocat en la cour, Honoré Roux, Antoine Vespier, Louis Barrabel, Georges Besson, César Vian et Antoine Escoffier, de ce lieu. [Signé : H Rous, Debecaris, Georgi Besson, Escoffier]

Cession pour Paul Silvy – f°49

Quittance pour Claude Bouzon – f°51

Dette pour Jean Allemand – f°51

Mègerie d'une truie pour Jean Allemand – f°53

Achat pour Grégoire Velixandre – f°55

Achat pour François Vieil – f°58

Cession pour Nicolas Armelin – f°61

Testament de Jeanne Daumas – f°62

Le 16/02/1610, testament de « discrete femme » Jeanne Daumas veuve de feu André Delaup, fille des feus Jaume Daumas et Laurence Barrabel, de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Elle souhaite être inhumée dans le cimetièrre de l'église de ce lieu en la tombe de ses prédécesseurs et veut que son corps soit « acompagné de l'honorable croix et sieurs prebtres desservant ladite eglise et par eulx

estre dict une grande messe des morts, une noveyne, ung cantage au bout d'icelle et ung autre a la fin de l'an de son deces ».

Elle lègue à Gabrielle Macari sa cousine, une caisse et ce qu'elle contient, qui se trouve dans la maison d'Antoine Criquet.

Elle lègue à Anne Barrabel, femme de Dominique Delaup, sa cousine, 21 livres et une robe de cadis jaune qu'elle possède. Si elle décède sans enfant légitime, elle lui substitue son héritier.

Elle nomme pour héritier universel Louis Barrabel son cousin. Elle nomme pour gadiateurs Benoît Abel et Isnard Daumas. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Macari en présence de Honoré Roux, Georges Rougier, Jacques Darbon, Bastien Reynier, Jean Nicolas, Benoît Abel tous de ce lieu, et Esprit Roux de La Bastidonne (84).

Insolutondation pour Jean Orcière contre Pierre Ripert – f°65

Sommation pour Jean Bues – f°68

Département de querelle entre Honorade Meissonnier et Françoise Gabrielle, d'une part et Delphine Fabre femme de Jean Peipin, d'autre – f°69

Dette pour Jean Pierre Coussin – f°71

Sommation pour Antoine Fabre – f°71

Achat d'un petit cazal ou plassage pour Barthélémy Icard – f°73

Quittance pour Antoine Aubion – f°74

Déclaration et promesse de rendre utile pour Claudette Jaquet – f°75

Dette pour Jean Pierre Coussin – f°76

Quittance pour François Pourchier – f°77

Bail en paiement pour Antoinette Canard femme d'Arnaud Reynaud et pour Antoine Canard contre Jean Canard – f°78

Le 13/03/1610 ont comparu Jean et Antoine Canard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Antoine autorisé par ledit Jean son père, lesquels pour satisfaire au paiement de 123 livres que ledit Jean Canard doit à Antoinette Canard femme d'Arnaud Reynaud de ce lieu, pour le prix des terres qu'il a acheté d'elle suivant l'acte reçu chez Me Gaspard Hupais notaire royal de ce lieu et pour éviter toute dispute, a baillé à ladite Antoinette Canard, présente, avec l'autorité et présence de son mari, une vigne de 2 carterades et demie en ce lieu quartier de Raffinel confrontant vignes de Claude Ginies, Roman Queyrel, du prieuré, de Guillaume Reynaud et la draie de La Perrière, vigne appréciée à la somme de 135 livres. Ladite vigne valant 12 livres de plus que la dette, ledit Reynaud, pour sa femme, a payé les 12 livres d'où quittance. Si ladite Canard et les siens subissent des troubles dans la jouissance de ladite vigne ou d'une partie de celle-ci « d'autant qu'elle a notice qu'appartient a Jaumete Reynaude femme dudit Anthoine Canard, audit cas sera permis et loisible a ladite Anthonete Canarde et en siens prandre payement de ladite susdite somme de cent trente cinq livres sur les susdites terres par elle comme dict est vandues audit Jehan Canard son honcle a l'extime qu'en sera faicte par les extimateurs modernes et jurés de cedit lieu » sans difficulté mais aussi sans chercher d'intérêts sur ladite somme « en consideration de ce que ladite Canard a joui de ladite vigne depuis trois ans y a ». Ledit Jean Canard a donné à ladite Reynaud, absente, ledit Antoine Canard son mari acceptant pour elle, toutes les susdites terres au quartier de Piolier désignées audit

acte d'achat à l'exception de deux saumées que ledit Jean Canard se réserve, à prendre de long en long de ses terres, les terres données appréciées à la somme de 123 livres en paiement du prix de ladite vigne. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien de ce lieu et Guillaume Moreli du lieu de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel, P May]

Dette pour Jean Pierre Coussin – f°82

Dette pour Jean Pierre Coussin – f°83

Dette pour Jean Pierre Coussin – f°84

Quittance pour Barthélémy Icard – f°84

Achat de fruits pour Jean Roman – f°86

Cession pour Jacques Nicollet – f°87

Convention entre Marquet Martin et Antoine Darbon – f°89

Dette pour Benoît Abel – f°90

Convention de mègerie entre Jean Ginoux et Jean Roman – f°91

Dette pour Jean Auquier – f°92

Accord entre Jean et Blaise Durand et leurs frères contre André Eyriès de Cabrières-d'Aigues – f°93

Achat de pension perpétuelle pour Sauvaire Perroux de Meyrargues – f°97

Achat pour Pierre Bret de Peypin-d'Aigues – f°101

Procuration pour Magdeleine Darbon – f°103

Cession pour Barthélémy Icard – f°105

Dette pour Pierre Mairetet – f°106

Compte-final entre Laurent Gaudemar et Barthélémy Icard – f°107

Dette pour Claude Tamisier – f°109

Dette pour Jean Pierre Coussin – f°110

Compromis entre Magdeleine Darbon et Honoré Ginies – f°111

Compromis entre Antoine Vassal et Honoré Ginies – f°114

Procuration pour Georges Ginies – f°115

Convention de prix-fait pour la communauté de Cabrières-d'Aigues – f°117

Dette pour Jean Pierre Coussin – f°119

Quittance pour Guillaume Mallet – f°120

Convention de mègerie entre Jean Martin, Catherine Darbon et Grégoire Richaud – f°121

Mariage entre Georges Athenoux de Pertuis et Delphine Roux – f°124

Le 25/04/1610, contrat de mariage entre Georges Athenoux boulanger natif de Dauphin (04), fils de feu Louis et de Louise Bonaud, habitant Pertuis (84), et Delphine Roux fille des feus Cérés et Marguerite Moret du lieu de Peypin-d'Aigues (84). L'époux est assisté par sa mère, l'épouse est assistée par Mathieu Ricard son frère utérin. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. L'époux a reçu 54 livres 4 sols, dont 34 livres 19 sols en argent et le reste en grains et meubles de maisons suivant l'estimation des parties, d'où quittance et reconnaissance. L'époux devra faire faire à l'épouse une robe de cadis de maison ainsi qu'un aubergeon de cordeillat de Languedoc neuf, teint de la couleur que l'épouse choisira ; ces vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Ledit Mathieu Ricard donne en augment de dot à sa sœur 15 livres à recevoir des hoirs de Chaffret Moret, de Peypin-d'Aigues et ce en déduction et à bon compte des droits dudit Ricard sur ladite feu Marguerite Moret, sa mère, sans préjudice pour l'épouse d'éventuels droits sur ledite Moret [Chaffret Moret] son grand-père. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez Barthélémy Icard, en présence de ce dernier, de François Fabry, Laurent Reymond, Jean Daumas et Pascal Laugier, de ce lieu. [Signé : B Iccard, Pascal Laugier]

Procuration pour Georges Gueidan – f°128

Transaction entre Laurent Gaudemar et Georges, Michel et Honoré Thurin frères – f°130

Dette pour Antoine Vespier – f°139

Dette pour Antoine Vespier – f°140

Quittance pour Guillaume Mallet – f°141

Quittance pour Antoine Reynier – f°142

Convention d'association entre Barthélémy Silvy et Jean Menard – f°143

Dette pour Thomas Clapier – f°144

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°146

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°147

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°148

Quittance pour Antoine Astoin – f°149

Dette pour Pierre Bret – f°150

Dette pour Philippe, Jean Pierre et Jean Silvestre – f°151

Dette pour Jacques Darbon – f°152

Sentence arbitrale entre Jean Roux dit Goujard et Pierre Arnoulx – f°153

Convention pour Martin Phelip contre Philippe Estienne, Barthélémy Gueidan et Jérôme Ricard – f°155

Mariage entre Me Alexandre Olivier et Marguerite Gueidan – f°157

Le 13/06/1610, contrat de mariage entre Me Alexandre Olivier notaire royal du lieu d'Ansouis (84) fils de Jacques Olivier et de Honorade François, et Marguerite Gueidan fille des feus Jean Gueidan et Honorade Fillol de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'époux est assisté et autorisé par son père, l'épouse par Jacques Gueidan son oncle et Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu son cousin. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Ledit Jacques Gueidan a donné à ladite Marguerite, sa nièce, en augment de dot 84 livres que l'époux a reçues d'où quittance et reconnaissance. L'époux fera faire à l'épouse une robe haute et une cotte de drap de boutique neuf teint de la couleur choisie par l'épouse, ainsi qu'une chaîne d'argent garnie de ses attaches de bourse et pendants, le tout d'ici le mariage que l'épouse a reçu. Ces vêtements et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 200 livres ; d'elle à lui 100 livres. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Gueidan, en présence d'Antoine Courenc de ce lieu et Jean Bertet praticien de Grambois (84). [Signé : J Olivier, Olivier, Jaques Gaydan, Hupais, Bertet, Courenc]

Dette pour Pons Daumas – f°162

Convention entre Martin Phelip et Georges Royère de Beaumont-de-Pertuis – f°163

Dette pour Daniel Furet – f°164

Quittance pour le capitaine Hélion Robaud – f°166

Arrentement pour Jean Mathieu Brignon contre François Pourchier – f°167

Arrentement pour François Brun – f°169

Sous-arrentement pour Guillaume Sicard contre Michel Chivalier – f°171

Dette pour Me Pons May – f°172

Dette pour Isnard Brun – f°173

Convention pour Martin Phelip et Simon Genty – f°174

Dette pour Sauvaire Andrieu – f°175

Dette pour Antoine Garcin – f°176

Procuracion pour Blaise Nicollet – f°177

Sous-arrentement des lieux de Saint-Martin-de-la-Brasque et Peypin-d'Aigues – f°179

Département de querelle pour Antoine Vitalis – f°182

Dette pour noble Jean Dorgon – f°183

Arrentement de la tasque du vin de La Motte-d'Aigues pour Jacques Gueidan – f°185

Quittance pour Jean Auquier de Pertuis – f°186

Quittance pour La communauté de La Tour-d'Aigues – f°187

Cession pour Me Claude Darbon – f°189

Quittance pour Sébastien Grégoire et Michel Alard – f°190

Quittance pour le capitaine André de Robin – f°191

Accord et département de querelle entre Jean Canard et Daniel Billot – f°192

Dette pour Jacques Darbon – f°195

Dette pour Jacques Darbon – f°195

**Déclaration et partage de l'exaction de la taille entre Me Pons May et Jean Garcin – f°196
[vacat puis repris f°197]**

Transaction entre le capitaine Etienne Pascal et Paul Menon – f°200

Dette pour Antoine Fedon – f°205

Testament de Jean Canard – f°207

Le 21/07/1610, testament de « discret homme » Jean Canard, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Louis Canard et Honorade Plantard. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu près de l'autel Saint-Blaise, et veut que son corps soit « acompaigné de l'honorable croix et sieurs prebtres deservantz ladite eglise et par eulx estre ses funerailles dictes et celebrées le plus pieusement que se pourra selon sa qualité ».

Il lègue à Raphaëlle Maurin « sa femme bien aymée », « se souvenant [...] des bons offices qu'il reçoit assiduellement » d'elle, une maison qu'il a dans ce lieu quartier du Château Vieux confrontant maisons de Catherine Lanchier, de Charles Jourdan, de Jean Louis Le Long et la rue, et encore en un cazal au-devant de ladite maison confrontant maison des hoirs de feu Françoise Darbon et le derroq. Il lui lègue aussi un tonneau à vin de 16 coupes qui est actuellement dans la cave de la maison où il réside ; il lui lègue aussi son entretien en nourriture et habit dans sa maison aux dépens de ses héritiers sa vie durant en état de viduité. Si elle ne peut demeurer avec ses enfants, dans ce cas il lui lègue en plus une pension de 2 saumées et demie de blé annone à chaque Sainte-Magdeleine, 12 coupes de vin pur à chaque Saint-Michel, une robe et une chemizolle de drap neuf de maison tous les deux ans, une paire de souliers neuf et une paire de bas de chausses tous les ans, le tout à Noël tant qu'elle vivra en état de viduité, aux dépens de ses héritiers qui devront aussi lui donner 2 linceuls neufs de toile commune une seule fois.

Il lègue à Pierre Canard son fils légitime et de feue Jaumette Cizelle, un pré d'environ une demie sétérée au quartier du Colombier confrontant terres de Laurent Vian, de Jérôme Ricard, le chemin et le fossé de Hourgouse, ainsi que 30 livres à payer par ses héritiers deux ans après son décès « et ce en consideration de ce que sondit filz c'est separé de luy y a vingt ans, s'estant habité a Tarascon,

faisant ses affaires a part et hors de l'avantage de sa maison, voullant neanlmoinz que moiennant ledit legat icelluy Pierre Canard son filz soyt contant et que autre chose il ne puisse demander sur son bien et heritage soubz pretexte des droictz de sadite feuere mere ni autrement comme que soit ». Il nomme pour héritiers universels Antoine et Sauvaire Canard ses enfants légitimes, ledit Antoine d'avec ladite feuere Cizelle et ledit Sauvaire d'avec ladite Maurin, à parts égales, à condition que tout ce que ledit testateur a payé pour l'affranchissement des biens de Jaumette Reynaud femme dudit Antoine et réparations faites en ces biens depuis leur mariage, incluant la thine de pierre faite de nouveau dans la maison de ladite Reynaud ainsi que tout ce que le testateur a donné à son dit filz en son dit contrat de mariage soit compté dans sa part d'héritage, défendant ledit Antoine de demander quoi que ce soit des droits de sa dite feuere mère au risque que ces droits soient déduits de sa part héréditaire. Il nomme pour gadiateurs François Pazier et Marquet Martin de ce lieu. Ses enfants pouvant entrer en différent sur la liquidation de son héritage, il requiert Me Jean Guillaume Sauvecane et Jean Martin filz de feu Pierre de ce lieu, ses bons amis, pour faire ladite liquidation et le partage pour ses héritiers. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de ladite Reynaud où le testateur habite à présent, en présence du capitaine Bernard Roy, de Me Jean Guillaume Sauvecane, Me Claude Gavaudan, Joseph Emin, Louis Allard, Jean Menard et messire Jean Monard prêtre, de ce lieu. [Signé : Alard, Sauvecane]

Cession pour Me Daniel Lamy – f°212

Quittance pour Jean Honoré Constans – f°214

Testament d'Angelin Ricard – f°215

Le 07/08/1610, testament de « discret homme » Angelin Ricard filz de feu Antoine et de Catherine Giraud, du lieu de Vitrolles-en-Luberon (84) domicilié à Peypin-d'Aigues (84). Il souhaite être inhumé dans le cimetière de l'église de Peypin-d'Aigues dans la tombe de ses prédécesseurs et que son corps soit « acompagné du signe de la sainte croix et sieur curé desservant en ladite eglise et estre prié Dieu pour son ame et ses funerailles faictes selon sa qualité le plus pieusement que se pourra ».

Il lègue à ladite Catherine Giraud, sa mère, une demie charge de blé à expédier dans l'an de son décès.

Il lègue à Marguerite Moret, « sa femme bien aymée » tous les meubles et un tonneau à vin qu'il a et aura à son décès dans sa maison ainsi que son bétail. Il lui lègue aussi les fruits de ses biens pour en jouir jusqu'au mariage de ses filles et alors, elle quittera le fonds desdits biens et rendra les trois charges de blé et ne pourra pas alors demander les 30 livres de son augment de dot.

Il nomme pour héritières universelles Marie et Françoise Ricard ses filles, à parts égales, les substituant l'une à l'autre en cas de décès sans enfant légitime. Si toutes deux décèdent, il lègue les fruits et usufruits à sa femme sa vie durant puis au décès de celle-ci, ses biens appartiendront au plus proche de son sang. Il nomme pour gadiateurs Elzias Silvestre et Claude Moret. Fait et publié audit Peypin-d'Aigues, dans la maison du testateur, en présence de Me François Escoffier chirurgien, Antoine Andrieu de La Tour-d'Aigues, Daniel Furet, Claude Moret, Sauvaire Moret, Jean Furet et Elzias Silvestre de ce lieu de Peypin-d'Aigues.

Convention pour Martin Philip contre Jean Sauvat – f°217

Procuracion pour Me Gaspard Hupais – f°219

Achat pour Christophe Escoffier – f°221

Quittance pour Jaumet Barthélémy – f°223

Louage personnel pour Jean Amaran – f°224

Déclaration et promesse pour Mathieu Hupais – f°226

Dette pour Jean Fillol – f°226

Compte-final pour Sauvaire Perroulx – f°228

Achat de terre pour Jean Olivier de Grambois – f°230

Dette pour Jean Meisonier – f°232

Dette pour Bernard Olivier – f°233

Quittance pour Mathieu Durand – f°233

Dette pour Chabert et Etienne Silvestre – f°234

Procuration pour Georges Gueidan – f°235

Procuration pour Pancrace Chaix – f°237

Procuration pour Raymond Berard – f°238

Quittance pour Esprit Vilamus avec reconnaissance de dot pour Pardigon – f°239

Le 28/08/1610 a comparu [blanc dans l'acte], en qualité de mari de [blanc dans l'acte] Pardigon sa femme, lequel a confessé avoir reçu de Jaume Pardigon son beau-frère et des mains d'Esprit Vilamus, de ce lieu, présents, la somme de 24 livres en déduction de la dot de ladite Pardigon suivant son contrat de mariage reçu chez Me Gueidan notaire royal de ce lieu, ledit Vilamus payant au prix d'une terre acquise par lui dudit Pardigon suivant acte de vente chez ce notaire du 28/05/1607 et 1 livre 16 sols d'intérêt pour la présente année. D'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Andrieu et Pierre Laugier habitant de ce lieu.

Dette pour Jean Candolle – f°240

Dette pour Me Claude Darbon – f°241

Quittance pour Georges Petit et reconnaissance de dot pour Sébastienne Pichot – f°242

Le 02/09/1610 a comparu Nicolas Seignoret maître chapelier de la ville de Pertuis (84), lequel comme mari de Sébastienne Pichot, absente, a confessé avoir reçu de Georges Pichot, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, son beau-père, présent, la somme de 60 livres en déduction et à bon compte de la dot assignée à ladite Sébastienne sa fille en leur contrat de mariage reçu chez ce notaire. Il a reçu 6 livres en espèce présentement et le reste en plusieurs paies auparavant. D'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Icard et Me Jean Brun, de ce lieu. [Signé : B Iccard, Brun]

Dette pour Me Pascal Sicard et Claude Darbon – f°243

Procuration pour Claude Constans – f°245

Quittance pour Christophe Escoffier et François Turrier – f°246

Quittance pour Christophe Escoffier – f°248

Déclaration pour Honoré Chansaur – f°250

Déclaration entre Laurent Bonaud et Honorat Guillon – f°251

Procuration pour Georges Julian – f°252

Quittance pour Honoré Chansaur – f°254

Déclaration pour Jacques Olivier – f°255

Transaction entre Marthe François et Marie Filibert, sœurs, d'une part et Jeanne Tournaire, d'autre – f°256

Dette pour Jean Bouchet – f°258

Dette pour Me Jean Candolle – f°260

Dette pour Me Jean Candolle – f°261

Dette pour Jean Candolle – f°262

Dette pour Me Pascal Sicard et Claude Darbon – f°263

Quittance pour François Pazier – f°264

Achat de terre pour Benoît Abel – f°265

Arrentement pour Georges Roux – f°268

Prix-fait pour Pierre Laumonier – f°270

Cession pour Me Louis Auge – f°271

Accord entre Delphine Favier et Georges Meisonier – f°273

Quittance pour François Icard – f°276

Quittance pour les hoirs de feu Louis Pourchier – f°276

Dette pour Jean Candolle – f°277

Quittance pour Antoine Fabre et reconnaissance de dot pour Anne Fabre – f°279

Le 21/09/1610 a comparu Jean Silvestre de La Bastidonne (84), lequel en tant que mari d'Anne Fabre fille d'Antoine Fabre et de feu Jeanne Olivier dudit lieu, a confessé avoir reçu dudit Antoine Fabre son beau-père, présent, la somme de 6 livres en déduction et à bon compte de la dot assignée à sa fille en leur contrat de mariage reçu chez ce notaire le 01/06/1603 d'où quittance et

reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Astoin de ce lieu et Jean Louis Olivier de La Bastidonne.

Dettes pour Me François Gerard – f°280

Ratification pour Me Gaspard Hupais – f°282

Dettes pour Me Pascal Sicard et Claude Darbon – f°283

Procurations pour Joseph Just – f°284

Procurations pour Laurent Vian – f°285

Dettes pour Joseph Laugier – f°287

Dettes pour Jean Pierre Coussin – f°287

Dettes pour Jacques Girard – f°289

Dettes pour Antoine Pourchier – f°290

Transaction entre Georges Julian et Jacques Silvy – f°291

Dettes pour Marquet Berard – f°294

Ratification et cession pour Antoine Vassal – f°295

Quittances pour Me Pons May – f°298

Quittances pour Me Pons May – f°299

Procurations pour Jean Rochel – f°299bis

Dettes pour Antoine Fedon – f°300

Dettes pour Pons Andrieu – f°301

Dettes pour Marquet Berard – f°302

Convention entre Raymond Berard et François Chabert – f°303

Sommation pour Georges Gueidan et Jacques Nicollet – f°304

Quittances pour la communauté de La Tour-d'Aigues et Me Pons May et Jean Garcin – f°306

Dettes pour Jean Pierre Coussin – f°308

Quittances pour le capitaine Etienne Pascal – f°309

Quittances pour le capitaine Etienne Pascal – f°310

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal – f°311

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal – f°312

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal – f°313

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal – f°314 [vaccat]

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal – f°315

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal – f°316

Quittance pour Martin Philip – f°317

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal – f°318

Quittance pour Martin Philip – f°319

Obligation pour Me Pascal Sicard – f°320

Dette pour Henry Darbon – f°321

Quittance pour Elzias Martin – f°323

Dette pour Me Pascal Sicard et Claude Darbon – f°324

Dette pour Me Pascal Sicard – f°325

Quittance pour Me Valentin Salon – f°326

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal – f°327

Convention de prix-fait entre Me Jean Chabert et Artus Dhormet – f°328

Dette pour Me Pascal Sicard et Claude Darbon – f°330

Promesse de vente d'huile pour Martin Philip – f°331

Quittance pour Honoré Ginies – f°332

Quittance pour Salomon Jourdan – f°334

Cession pour Me Claude Darbon et Me Pascal Sicard – f°335

Quittance pour Laurent Vian – f°336

Dette pour Me Pascal Sicard et Claude Darbon – f°337

Dette pour Claude Darbon et Me Pascal Sicard – f°338

Compromis entre Me Pierre Roman et Michel Bret – f°340

Quittance pour Martin Philip – f°342

Dette pour Jean Pierre Coussin – f°343

Arrentement de pré pour Jean Chainé – f°344

Achat de fruits pour demoiselle Piere Denoves – f°345

Dette pour Marquet Berard – f°346

Quittance pour Honoré Constans – f°347 [vaccat]

Dette pour Jean Pierre Coussin – f°348

Quittance pour Antoine Martel – f°349

Dette pour Me Pascal Sicard et Claude Darbon – f°350

Quittance pour Georges Gueidan et Jacques Nicollet – f°351

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°355

Quittance pour Antoine et Claude Queyrel – f°356

Quittance pour Claude Queyrel – f°358

Dette pour Me Charles Chanut – f°359

Dette pour Me Claude Darbon – f°360

Convention pour le capitaine Etienne Pascal – f°362

Dette pour Me Pascal Sicard et Claude Darbon – f°364

Dette pour Me Claude Darbon et Me Pascal Sicard – f°365

Quittance pour Jean Honoré Constans et Mathurin Gelu – f°366

Quittance pour Jean Bonaud – f°368

Quittance pour Mathieu Brochier – f°369

Dette pour Me Pascal Sicard et Claude Darbon – f°370

Dette pour Me Pascal Sicard et Claude Darbon – f°371

Quittance pour Me Claude Darbon – f°372

Quittance pour Jean Allemand – f°374

Dette pour Jean Allemand – f°375

Département de querelle pour Me Louis Auge et Nicolas Darbon – f°376

Mariage entre Eymar Bonaud et Douceline Felician – f°377

Le 07/11/1610, contrat de mariage entre Eymar Bonaud ménager du lieu de Mirabeau (84) fils des feus Guillaume Bonaud et Catherine Boyer, et Douceline Felissian fille des feus Pierre Felissian et Alezine Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'époux est assisté de Marquet, Pierre et Pascal Bonaud, ses frères. L'épouse est assistée de Michel, Pierre et Georges Felissian, ses frères. Lesdits Michel, Pierre et Georges Felissian ont assigné en dot à ladite Douceline leur sœur 150 livres qu'ils ont promis de payer, 15 livres le jour du mariage avec une caisse neuve de bois blanc avec sa serrure et clé, et le reste en cinq paies de 27 livres à partir de ce jour l'an prochain puis chaque année à la même date. Jean Felissian a donné à ladite Douceline, sa cousine, un panau de conségal. Il sera fait aux communs dépens des parties une robe et un aubergeon de drap de boutique ; ledit Aymar a donné à l'instant un aubergeon de drap de couleur cannelat ainsi qu'une robe violette, l'ensemble apprécié à 18 livres dont lesdits Felissian devront payer 9 livres audit Bonaud le 15 août prochain. Ces vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la fugaigne de la bastide de Laurent Gaudemar au quartier de La Billadoire, en présence de Jean Darbon fils d'Etienne, Jaume Roux tous deux de ce lieu, et Honoré Rigot et Audet Arlaud de Mirabeau. [Signé : Rigot, Audet Arlaud]

Dette pour Me Jean Candolle – f°382

Dette pour Jean Candolle – f°383

Dette pour Me Claude Darbon et Me Pascal Sicard – f°384

Dette pour Pierre Maretet – f°385

Dette pour Pierre Bret – f°386

Quittance pour Esprit Pourret – f°387

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°389

Insolutondation pour Jean Brun – f°390

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°394

Dette pour Me Claude Darbon et Me Pascal Sicard – f°395

Compte-final pour Laurent Gaudemar – f°396

Dette pour Me Louis Auge – f°397

Procuration pour Jean Sauvecane – f°398

Déclaration pour Pierre Le Long – f°401

Dette pour Me Pons May – f°402

Convention entre les frères religieux du couvent du Tourret et les confrères pénitents de La Tour-d'Aigues – f°403

Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°407

Arrentement de vigne pour Jaume Arnaud – f°408

Dette pour Me Pascal Sicard – f°409

Mariage entre Jean Auzet d'Ansouis et Antoinette Faulque – f°410

Le 25/11/1610, contrat de mariage entre Jean Auzet laboureur du lieu d'Ansouis (84) fils des feus Antoine Auzet et Françoise Bayet dudit lieu, d'une part, et Antoinette Faulque fille des feus Jean Faulque et Louise Bremond du lieu de Montlaux, habitante en ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'époux est assisté par Imbert Auzet son frère, et l'épouse par Catherine Faulque sa sœur. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. L'époux fera faire à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison neuf teint de la couleur choisie par l'épouse d'ici le mariage ; ces vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu, chez Jean Thorame, en présence de Martin Thorame de ce lieu, Jacques Thomas et Jaume Pardigon de ce lieu et Me Paul Menon de Gap (05). [Signé : P Menon]

Mègerie entre Barthélémy Icard et Esprit Pardigon – f°414

Achat de terre pour François Icard – f°420

Compromis entre Me Pons May et Jean Garcin – f°422

Reconnaissance de dot pour Antoinette Fauque – f°424

Le 29/11/1610 a comparu Jean Auzet du lieu [d'Ansouis] a confessé avoir reçu d'Antoinette Faulque sa femme, présente, suivant leur contrat de mariage du 25/11/1610, la somme de 6 livres d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Thomas d'Ansouis (84) et Auban Rebouillon de ce lieu de La Tour-d'Aigues.

Accord entre Honorade Mallet et Jean Laugier – f°425

Dette pour Henri Darbon – f°428

Quittance pour Claude Fournier – f°429

Compromis entre Me Jean Guillaume Sauvecane et Jean Roux – f°430

Quittance pour Grégoire Richaud – f°432

Achat de terre pour Etienne et Chabert Silvestre – f°433

Achat de chenevier pour Melchion Candelier – f°436

Quittance pour Pascal Estienne – f°438

Achat de bétail porcin avec mègerie pour Me Gaspard Hupais – f°439

Achat de terre pour François Pourchier – f°442

Achat de vin pour le capitaine Etienne Pascal – f°446

Déclaration entre le capitaine Etienne Pascal et Martin Philip – f°447

Convention entre le capitaine Etienne Pascal et Martin Philip – f°448

Dette pour demoiselle Piere Denoves – f°450

Convention entre le capitaine Etienne Pascal et Barthélémy Gouirand, Jean Roman, Etienne Roux et Pierre Bret – f°451

Quittance pour Jaume Drag – f°453

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°454

Quittance pour Esprit Guiramand d'Aix-en-Provence – f°455

Arrentement pour Me Jean Guillaume Sauvecane – f°456

Dette pour demoiselle Pierre Denoves – f°462

Dette pour Me Pons May – f°463

Dette pour Jean Laucerot – f°463B

Déclaration pour le capitaine Etienne Pascal en faveur de Me Jean Chabert – f°464

Achat pour Pascal Ricard de Grambois – f°466

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal – f°469

Dette pour Jean Honoré Constans – f°470

Convention de mègerie pour Antoine Vespier et Jaume Durand – f°471

Dette pour Me Pons May – f°472

Quittance pour Jean Honoré Constans – f°473

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°474

Accord entre Esprit Silvy et Suzanne Fillole – f°476

Cession pour Benoît Abel – f°480

Quittance pour madame la comtesse de Sault – f°481

Déclaration pour Guillaume Arnaud – f°482 [vaccat]

Convention entre le capitaine Etienne Pascal et François Valisset – f°483

Cession pour Jérôme Buffel, viguier de Sault – f°485

Nouveau bail pour Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues – f°486

Dette pour Jacques Gueidan – f°490

Accord entre Antoine et Jean Volaire – f°491

Achat pour Claude Ferrier – f°493

Réduction pour Me Claude Darbon contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°496

Procuration pour Jean Louis Monier – f°498

Dette pour Jean Louis Olivier – f°500

Convention de prix-fait entre Martin Philip et Jean Roux – f°500B

Déclaration et quittance pour Isnard Brun – f°502

Achat pour Philippe Silvestre – f°504

[fin du registre]